

Secteur de l'Économie et du Service Public

Numéro 52-2026

Réf. : FS/RB/AR/YBL

Paris, le 08 avril 2026

14 PROPOSITIONS POUR LA RÉINDUSTRIALISATION

Chères et chers camarades,

La question industrielle est aujourd'hui revenue au cœur du débat public. Dans un monde en profonde mutation, produire sur notre territoire n'est plus une option : c'est une nécessité.

Le contexte international le rappelle avec force. Les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine, les tensions sur les approvisionnements, ainsi qu'une concurrence internationale de plus en plus déséquilibrée, notamment en provenance de la Chine, mettent en lumière la fragilité de notre appareil productif. Ils soulignent une réalité essentielle : sans industrie forte, il n'y a ni souveraineté, ni sécurité économique, ni avenir durable.

Mais cette situation ouvre aussi une perspective : celle de reconstruire une base industrielle solide, ancrée dans les territoires, et porteuse d'emplois de qualité.

C'est dans cet esprit que Force Ouvrière a élaboré le dépliant « **14 propositions pour la réindustrialisation** », que nous vous invitons à diffuser largement.

Porter une ambition industrielle claire

À travers ce document, Force Ouvrière affirme une approche cohérente et constructive :

Réindustrialiser la France en conciliant performance économique, justice sociale et ancrage territorial.

Les propositions s'articulent autour de priorités fortes :

- Faire des aides publiques un levier efficace au service de l'emploi et de la production,
- Réaffirmer le rôle de l'État comme stratège industriel ;
- Sécuriser les parcours professionnels et améliorer les conditions de travail ;
- Investir dans les leviers d'avenir : énergie, innovation, formation et territoires ;
- Garantir des conditions de concurrence équitables face aux déséquilibres internationaux.



Un outil pour agir sur le terrain

Conçu dans un format clair, synthétique et accessible, ce dépliant constitue un outil concret d'action syndicale.

Il doit permettre de :

- Rendre les enjeux industriels compréhensibles par tous ;
- Valoriser les positions et les propositions de Force Ouvrière ;
- Nourrir les échanges avec les salariés, les élus et les acteurs économiques.

Il a vocation à être diffusé largement : réunions, entreprises, territoires.

La réindustrialisation est une nécessité :

- pour l'emploi,
- pour nos territoires,
- pour nos services publics,
- pour l'avenir du pays.

Force Ouvrière y porte une exigence claire : une industrie forte, au service des salariés et de l'intérêt général.

Nous comptons sur votre mobilisation pour en assurer la diffusion.

Amitiés syndicales,

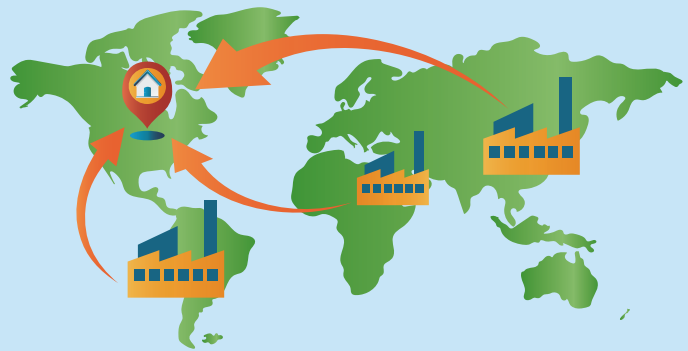
Rachèle BARRION
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe – Dépliant 14 propositions pour la réindustrialisation

Chaque année, des centaines de milliards d'euros d'aides publiques sont accordées aux entreprises sans exigences suffisantes en matière d'emploi, de localisation de la production ou de stratégie industrielle. Cette situation alimente fermetures de sites et licenciements, y compris dans des groupes profitables.

Pour FO, il n'y a aucune légitimité à financer, avec l'argent public, des stratégies de délocalisation, de restructuration financière ou de licenciements boursiers.



FO revendique :

- une conditionnalité des aides publiques sans contreparties sociales, industrielles et territoriales strictes et durables ;
- des engagements juridiquement contraignants sur le maintien des sites, de l'emploi et des capacités de production en France ;
- le remboursement intégral et automatique des aides en cas de fermeture de site, de délocalisation ou de suppressions d'emplois ;
- une transparence sur le montant, l'origine et l'utilisation des aides publiques ;
- la création d'un pôle national interministériel de contrôle associant l'État et les représentants des salariés ;
- une information et détaillée des CSE sur les aides perçues et les engagements associés ;

Les aides publiques doivent devenir un véritable levier de politique industrielle. FO propose à cet effet un dispositif de suramortissement renforcé : **140% pour les investissements productifs et 160% pour les investissements écologiques**, afin d'encourager la production en France, la modernisation industrielle et l'emploi.

La souveraineté industrielle est une condition de l'indépendance économique, sanitaire, énergétique et stratégique du pays.

FO revendique :

- la définition claire des filières industrielles stratégiques (automobile, métallurgie, chimie, énergie, santé, électronique, agro-alimentaire...), afin de préserver les capacités de production nationales, les savoir-faire et les emplois industriels ;
- la mise en place d'un plan national d'investissement public pour moderniser l'outil productif et soutenir la réindustrialisation, qui ne peut être laissée aux seules logiques du marché. Ce plan doit également soutenir l'innovation, la recherche et l'implantation de nouvelles activités industrielles sur le territoire ;
- le fléchage prioritaire des fonds de revitalisation vers l'industrie et l'emploi productif, afin de recréer de l'activité dans les territoires touchés par les fermetures de sites et accompagner la reconversion des bassins d'emploi ;
- une réforme du rôle de la Banque publique d'investissement (BPI) pour la recentrer sur l'investissement productif de long terme et le soutien aux projets industriels essentiels à la souveraineté économique du pays.

La suppression des CHSCT a constitué une régression sociale majeure, particulièrement préjudiciable à l'industrie.

FO revendique :

La réintroduction des CHSCT :

- prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- anticiper les impacts des transformations industrielles ;
- garantir une expertise sur les risques industriels, chimiques et environnementaux ;
- améliorer durablement les conditions de travail et l'attractivité des métiers ;
- associer les salariés aux transitions écologique et numérique.

FO revendique également le renforcement des services de l'État chargés du contrôle des sites ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Cette plateforme revendicative constitue la position officielle de FO sur la réindustrialisation. Elle s'inscrit dans une vision de long terme fondée sur l'emploi industriel de qualité, la souveraineté nationale, la justice sociale et l'égalité territoriale.

La réindustrialisation ne pourra réussir :

- sans conditions strictes sur l'utilisation des aides publiques ;
- sans investissements publics durables et planifiés.
- sans protection réelle de l'emploi et des compétences ;
- renforcement du dialogue social, et projection à long terme.

Sauver l'industrie, c'est sauver les salariés, les territoires et la République.

Il n'y a pas de souveraineté, pas de cohésion sociale, pas d'avenir économique sans une industrie forte, productive et socialement responsable.



FORCE OUVRIÈRE
SECTEUR DE L'ÉCONOMIE
ET DU SERVICE PUBLIC



La réindustrialisation de la France ne peut se limiter à des effets d'annonce ou à des dispositifs ponctuels. Elle constitue une urgence économique, sociale et républicaine.

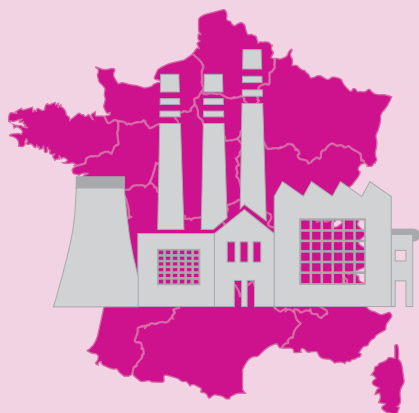
L'industrie est un pilier de l'emploi qualifié, de la souveraineté nationale, de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale. Après plus de quarante années de désindustrialisation, FO porte des revendications claires et structurantes pour reconstruire une base productive forte, durable et créatrice d'emplois de qualité.

La transition écologique ne doit pas servir de prétexte à la désindustrialisation.



FO revendique :

- des aides ciblées vers les projets créateurs d'emplois ;
- la modernisation des installations sans fermetures de sites ;
- le refus de normes imposées sans moyens financiers adaptés.



La désindustrialisation a fragilisé l'emploi, les finances publiques, la Sécurité sociale et les services publics, en particulier dans de nombreux territoires.

Avec l'industrie, il y a des services publics solides, une protection sociale collective et le renforcement de la cohésion sociale.

Les emplois industriels génèrent des cotisations sociales et des recettes fiscales indispensables au financement de la Sécurité sociale, des collectivités territoriales et des services publics.

Chaque fermeture de site entraîne une spirale de pertes d'emplois, de recettes et de services de proximité.

À l'inverse, une industrie forte garantit :

- des ressources durables pour la Sécurité sociale ;
- le maintien des services publics locaux ;
- la stabilité économique et sociale des bassins d'emploi.

La réindustrialisation est donc un levier central de cohésion sociale et d'égalité territoriale.

FO revendique :

- un maillage industriel équilibré sur l'ensemble du territoire ;
- une politique ambitieuse de transports : fret ferroviaire, fluvial, réouverture des petites lignes et développement des hinterlands ;
- la réhabilitation des zones industrielles et des friches ;
- Le maintien et le développement des services publics plus ceux nécessaires aux implantations industrielles.

6 PROTÉGER L'INDUSTRIE DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

La concurrence internationale dérégulée alimente le dumping social, fiscal et environnemental et détruit l'emploi industriel.

FO revendique :

- des mécanismes efficaces de protection contre les importations ne respectant pas les normes sociales, environnementales et sanitaires ;
- des clauses sociales, environnementales et industrielles contraignantes aux frontières et dans les accords commerciaux ;
- la priorité effective aux entreprises françaises et européennes dans les marchés publics ;
- l'utilisation des fonds européens (Next generation EU, PIEEC) pour sécuriser les chaînes de valeur stratégiques, en partenariat avec la BPI ;
- la lutte déterminée contre le dumping social, fiscal et énergétique ;
- le refus des accords de libre-échange sans harmonisation sociale et environnementale par le haut ;
- le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale et les profits intra-groupes ;
- le renforcement du rôle des élus CSE et l'obligation de transparence sur les aides publiques et les politiques de prix de transfert.

FO s'oppose à la conclusion de nouveaux accords de libre-échange dès lors que les normes sociales et environnementales sont dépourvues d'effectivité et exige la ratification préalable des conventions fondamentales de l'OIT.

7 FAIRE DE LA RÉINDUSTRIALISATION UN CHOIX POLITIQUE DURABLE

La réindustrialisation doit s'inscrire dans la durée et dépasser les alternances politiques par un agenda autonome sur un modèle productif emploi et énergie.



FO revendique :

- la création d'un observatoire indépendant de la réindustrialisation, associé à la BPI ;
- la publication annuelle d'un rapport évaluant l'impact des financements sur l'emploi, la compétitivité, la souveraineté industrielle et la décarbonation.

8 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS INDUSTRIELS

CONDITIONS DE TRAVAIL, FORMATION ET APPRENTISSAGE



La réussite de la réindustrialisation repose sur les salariés.

Sans amélioration des conditions de travail ni formation de qualité, aucun projet industriel ne peut aboutir.

FO revendique :

l'amélioration des conditions de travail :

- des investissements :
 - pour l'ergonomie et améliorer la pénibilité,
 - faire de la prévention,
- effectifs suffisants pour limiter la surcharge de travail ;

la formation et l'apprentissage :

- le maintien et renforcement des budgets des OPCO industriels,
- la garantie et développement de l'apprentissage dans l'industrie,
- l'accompagnement renforcé des PME et ETI industrielles.

9 SÉCURISER L'ÉNERGIE POUR L'INDUSTRIE : SERVICE PUBLIC, EDF ET EMPLOI

L'accès à une énergie compétitive, stable et sécurisée est une condition essentielle du maintien de l'industrie.

FO revendique :

- des tarifs industriels stables et fondés sur les coûts réels de production ;
- la sécurisation des approvisionnements énergétiques au service de la souveraineté industrielle ;
- le financement par la BPI de projets liés à l'hydrogène vert, aux biocarburants et aux énergies renouvelables ;
- le renforcement des missions de service public d'EDF-GDF, opérateur stratégique pour l'industrie ;
- une politique industrielle de l'énergie garantissant l'investissement, la maintenance et la sûreté des installations ;
- la limitation du recours excessif à la sous-traitance dans la filière énergétique ;
- la reconnaissance des salariés de l'énergie comme acteurs essentiels de la souveraineté industrielle.

10 RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DANS LA RÉINDUSTRIALISATION

La réindustrialisation relève d'une responsabilité politique majeure. Elle ne peut être abandonnée aux seules logiques de marché ou aux stratégies financières des groupes.

L'État doit redevenir un stratège industriel, garant de l'intérêt général, de l'emploi et de la souveraineté nationale.

FO revendique :

- une stratégie industrielle nationale claire, débattue démocratiquement et inscrite dans la durée ;
- l'utilisation des aides publiques comme levier de transformation industrielle et sociale, avec des contreparties vérifiables ;
- un État garant du maintien des capacités industrielles stratégiques ;
- une coordination renforcée entre politiques industrielle, énergétique, de formation, d'aménagement du territoire et de recherche ;
- le lancement d'un programme d'investissement d'avenir pour financer les filières prioritaires, en articulation avec la BPI.

Pour FO, il ne peut y avoir de réindustrialisation sans un État pleinement responsable, stratège et engagé aux côtés des salariés.

11 UN CHOIX D'AVENIR POUR LES JEUNES ET LES SALARIÉS

L'industrie représente un véritable choix d'avenir pour les jeunes et les salariés. Elle offre des perspectives concrètes d'emploi, d'évolution et d'innovation, au cœur des grandes transformations économiques, environnementales et technologiques, et joue un rôle essentiel pour la souveraineté économique et le dynamisme des territoires.

Pour renforcer son attractivité, des progrès restent nécessaires en matière de conditions de travail, de rémunération, de reconnaissance des qualifications, et de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Il s'agit de mieux valoriser les métiers industriels, de soutenir la formation et le développement des compétences, et de permettre à chacun de construire un parcours professionnel solide, évolutif et motivant.

FO revendique :

- des salaires à la hauteur des responsabilités et de l'expertise des métiers ;
- une véritable reconnaissance des qualifications, diplômes et expériences ;
- des parcours professionnels sécurisés et évolutifs tout au long de la carrière ;
- un accès renforcé à la formation et au développement des compétences ;
- un équilibre réel entre vie professionnelle et vie personnelle.

12 SÉCURISER L'EMPLOI ET INTERDIRE LES LICENCIEMENTS SPÉCULATIFS



Les licenciements dans des entreprises profitables ou bénéficiaires d'aides publiques sont socialement injustifiables et économiquement destructeurs.

FO revendique :

- l'interdiction des plans de licenciements dans les entreprises bénéficiaires d'aides publiques tant que celles-ci ne sont pas remboursées ;
- le renforcement des pouvoirs des représentants des salariés pour anticiper, contester les restructurations destructrices d'emplois ;
- un droit suspensif des CSE sur les projets de restructuration avec suppressions d'emplois ;
- l'obligation de rechercher toutes les alternatives industrielles avant toute suppression de postes ;
- la sécurisation des parcours professionnels par la formation, la reconversion et le maintien de revenu.

13 SOUTENIR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

L'innovation est un levier central de la montée en gamme de l'industrie française.



FO revendique :

- l'augmentation des investissements publics en recherche et développement ;
- la création, par la BPI, de fonds sectoriels dédiés aux technologies du vivant, aux biocarburants, à l'IA et à l'industrie 4.0 ;
- le soutien aux projets innovants des filières stratégiques ;
- la mise en réseau de la recherche publique et de l'industrie ;
- le financement de plateformes technologiques mutualisées ;
- la recherche de substituts aux produits polluants ;
- une révision et un meilleur ciblage du CIR, dont l'efficacité reste insuffisante.

14 RENFORCER LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE ET LES COMITÉS DE FILIÈRE



Le Conseil national de l'industrie doit devenir un véritable outil de pilotage stratégique et non une simple instance consultative.

FO revendique :

- un rôle stratégique du CNI dans la définition des orientations industrielles ;
- des comités de filière dotés de moyens réels pour anticiper l'emploi et les compétences ;
- une place renforcée des organisations syndicales dans les décisions stratégiques ;
- une caractère opposable des engagements pris par les entreprises bénéficiaires d'aides publiques.



Secteur de l'Économie et du Service public

Numéro 54-2026

Réf. : FS/RB/PP

Paris, le 8 avril 2026

RÉUNION AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE CONSÉQUENCES DE LA GUERRE AU MOYEN-ORIENT 7 AVRIL 2026

Chères et chers camarades,

Une réunion s'est tenue hier, à l'initiative du gouvernement, en présence de Roland Lescure, réunissant les cinq organisations syndicales représentatives. Étaient également présents des membres du cabinet du ministre du Travail, ainsi que de la ministre de l'Énergie, Maud Brégeon.

Pour Force Ouvrière étaient présents : Rachèle Barrion, secrétaire confédérale en charge de l'économie et du service public, et Patrick Privat, trésorier de la Confédération.

Une réunion d'écoute... sans réponse à l'urgence

Dès l'ouverture, le ministre a précisé que cette réunion avait pour objet principal d'écouter les organisations syndicales et de recueillir leurs propositions.

Aucune annonce concrète n'a été faite. Aucun engagement n'a été pris.

Le ministre a insisté sur le caractère évolutif de la crise, « différente de celle de 2022 », et sur le fait que la France serait mieux préparée à un choc énergétique. Dans le même temps, le gouvernement a mis en avant les contraintes budgétaires, avec un déficit proche de 5 %, appelant à rester « gardien du denier public ».

Ce discours est en décalage avec la réalité sociale : la crise est déjà là, et elle s'aggrave. Car au-delà de la hausse des prix de l'énergie, une réalité s'impose : les salariés subissent une érosion continue de leur pouvoir d'achat depuis plusieurs années.

Point clé pour FO : l'urgence salariale

Nous entrons dans la cinquième année de stagnation des salaires réels. Autrement dit : les prix augmentent, mais les salaires ne suivent pas, et les travailleurs s'appauvrissent. Dans ce contexte, ne pas répondre par des augmentations de salaires, c'est laisser la crise sociale s'installer durablement.

Des propositions claires face à des réponses insuffisantes

Au cours de cette réunion, Force Ouvrière a été la seule organisation à formuler des propositions précises, immédiates et opérationnelles. Nous avons également, à plusieurs reprises, rebondi sur les réponses du ministre, afin d'en souligner les limites.

« Les annonces faites par le gouvernement (...) apparaissent largement insuffisantes. Elles ne répondent pas à la situation d'urgence que vivent aujourd'hui les usagers, les salariés et les ménages. » « Après 6 semaines de conflit, il est grand temps d'agir. On ne peut plus attendre. »

La crise est déjà là, des salariés sont déjà fragilisés. Force Ouvrière a insisté sur la réalité immédiate de la crise : « La hausse des coûts de l'énergie fragilise déjà de nombreux secteurs (...) qui risquent aujourd'hui (...) de supprimer des emplois. » Et rappelé une évidence : « Le pouvoir d'achat (...) atteint un point de rupture. »

Dans ce contexte, la réponse du gouvernement est particulièrement préoccupante. Le Ministre de l'Economie, s'est opposé à toute mesure de blocage des prix des carburants, au motif qu'elle pourrait entraîner des pénuries. Un argument que Force Ouvrière conteste fermement. Car il revient, dans les faits, à écarter toute mesure de protection immédiate des salariés, au moment même où la hausse des prix frappe de plein fouet les ménages.

Des mesures concrètes ignorées

Force Ouvrière a porté des propositions immédiates :

- Un prix du carburant plafonné à 1,50 € le litre,
- Une baisse des taxes ou un blocage temporaire des prix,
- Des augmentations de salaires immédiates, du point d'indice, du SMIC
- Une revalorisation des titres-restaurant à 20 €,
- Une augmentation de la prime carburant,
- Une augmentation de la prime transport, de l'indemnité kilométrique
- Une prise en charge pérenne à 75 % des transports en commun.

Car, « face à cette situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles. » Et surtout, « Face à l'inflation, travailler ne doit pas signifier s'appauvrir. »

Les salariés ne paieront pas une crise de plus. L'urgence sociale impose d'agir. Maintenant.

Avec nos amitiés syndicales,

Rachèle BARRION
Secrétaire confédérale

Patrick PRIVAT
Trésorier confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe : Déclaration FO – réunion du 7 avril au ministère de l'Economie

Réunion du 7 avril 2026 au ministère de l'Economie
Déclaration FO

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs,

La situation internationale, marquée par les tensions croissantes et la guerre en Iran, fait peser une menace directe sur notre économie, mais surtout sur le quotidien des Français.

Car derrière les enjeux géopolitiques se jouent des réalités très concrètes : la hausse du prix des carburants, l'augmentation continue du gaz, le retour de tensions inflationnistes et leurs répercussions immédiates sur les produits de première nécessité, notamment alimentaires.

Et, une fois encore, ce sont les salariés, les retraités, les classes moyennes et les ménages les plus modestes qui en supportent l'essentiel du poids.

Après 6 semaines de conflit, il est grand temps d'agir. On ne peut plus attendre.

Dans ce contexte, les annonces faites par le gouvernement pour répondre à la hausse du prix du pétrole apparaissent largement insuffisantes.

Elles ne répondent pas à la situation d'urgence que vivent aujourd'hui les usagers, les salariés et les ménages.

Face à une crise immédiate, les réponses ne peuvent pas être partielles ou différées : elles doivent être à la hauteur, rapides et concrètes.

Au-delà de la question du pouvoir d'achat, c'est aussi l'emploi qui est directement menacé. La hausse des coûts de l'énergie fragilise déjà de nombreux secteurs : le bâtiment, le commerce, l'agriculture, les transports, mais aussi l'industrie.

Autant de secteurs essentiels à notre économie, déjà soumis à de fortes tensions, et qui risquent aujourd'hui de ralentir leur activité, de reporter leurs investissements, voire de supprimer des emplois.

On ne peut pas demander en permanence aux Français de supporter seuls les conséquences des crises internationales. Le pouvoir d'achat est déjà sous pression depuis des années. Aujourd'hui, il atteint un point de rupture.

Face à cette situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles.

D'autres pays ont pris leurs responsabilités. L'Espagne, par exemple, a fait le choix d'agir pour contenir le prix des carburants autour de 1,50 euro. La France doit pouvoir faire preuve de la même détermination.

Pour Force Ouvrière, les choses sont claires : nous réclamons un prix du carburant plafonné à 1,50 euro le litre.

L'histoire montre d'ailleurs que l'action publique est possible lorsque la situation l'exige. Lors de la guerre du Golfe, le gouvernement d'alors avait pris ses responsabilités en encadrant temporairement les prix des carburants.

C'est pourquoi nous demandons clairement au gouvernement : une baisse significative des taxes sur les carburants ; ou, à défaut, un blocage temporaire des prix permettant d'atteindre un niveau autour de 1,50 euro le litre.

Mais cela ne saurait suffire.

La réponse doit aussi être salariale. Et elle doit être immédiate.

Car aujourd'hui, ce sont d'abord les salariés les plus modestes, les travailleurs au SMIC, les agents publics, les "invisibles" de notre économie, ceux qui font tenir le pays au quotidien, qui subissent de plein fouet la hausse des prix.

Nous demandons une revalorisation significative du SMIC.

Nous demandons une augmentation du point d'indice dans la fonction publique.

Nous demandons plus largement des hausses de salaires dans l'ensemble du secteur privé.

Car face à l'inflation, travailler ne doit pas signifier s'appauvrir.

Mais le pouvoir d'achat ne se résume pas aux salaires.

Il passe aussi par des mesures concrètes, immédiatement perceptibles par les travailleurs.

Sur les titres-restaurant, il ne suffit pas d'élargir leur utilisation, par exemple le dimanche, si leur valeur faciale reste insuffisante. Pour répondre réellement à l'augmentation du coût de la vie, nous estimons qu'elle devrait être portée à un niveau d'au moins 20 euros. Il ne s'agit pas d'exonérations de cotisations sociales, mais bien d'exemptions d'assiette, qui doivent bénéficier directement aux salariés.

De la même manière, la prime carburant, aujourd'hui plafonnée à 300 euros par an pour les travailleurs ne disposant pas de transports en commun, est largement insuffisante. Elle doit être significativement revalorisée.

Enfin, la prise en charge des frais de transport en commun doit être stabilisée et renforcée. Il n'est pas acceptable de faire varier les règles entre 50 % et 75 % selon les périodes. Nous demandons la généralisation pérenne d'une prise en charge à hauteur de 75 %.

Car derrière ces décisions, il ne s'agit pas seulement d'économie.

Il s'agit de justice sociale.

Il s'agit de reconnaissance.

Il s'agit de dignité.

Il s'agit de permettre à chacun de vivre, de se déplacer, de se chauffer et de se nourrir correctement.

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs, il y a urgence.

Les Français n'en peuvent plus d'absorber seuls les chocs internationaux. Il est temps que l'État prenne pleinement sa part et apporte des réponses à la hauteur de la situation.

Pour Force Ouvrière,

Rachèle BARRION

Secrétaire Confédérale en charge de l'économie et du service public

Patrick PRIVAT,

Trésorier Confédéral

////////////////////////////////////



Payer ou renoncer à faire valoir ses droits

Alors que le droit de timbre semblait être de l'histoire ancienne, le voilà de retour 11 ans plus tard.

Pour rappel, les personnes engageant une action en justice devaient s'acquitter d'une contribution de 35 euros, à compter du 1er octobre 2011.

FO avait combattu cette taxe forfaitaire en déposant une question prioritaire de constitutionnalité. Le Conseil constitutionnel, dans une décision du 13 avril 2012, a débouté la Confédération considérant que la contribution ne portait pas une « atteinte disproportionnée au droit d'exercer un recours effectif devant une juridiction ou aux droits de la défense ».

FO sera finalement entendue par le gouvernement suivant. La ministre de la Justice de l'époque, reconnaissant l'effet dissuasif du droit de timbre, et la baisse notable des saisines, avait supprimé le droit de timbre à partir du 1er janvier 2014.

Malgré cela, le gouvernement n'a tiré aucune leçon du passé. La mesure a été adoptée, en loi de finances 2026 qui consacre le droit de timbre pour un montant de 50 euros pour saisir les conseils de prud'hommes ou la justice civile.

FO s'est battue tout le long de l'élaboration du budget pour faire supprimer ce retour du droit de timbre par différentes actions notamment par une motion, adaptée à l'unanimité, du collège salarié au Conseil Supérieur de la Prudhomie.

Le décret d'application du 7 avril 2026 vient en préciser les contours : exemption de la contribution pour les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle, régularisation possible en cas de défaut de paiement.

Dès lors, que reste-t-il du principe de gratuité du recours à la justice ? Peut-on encore parler d'égalité devant la justice quand l'action en justice dans certains domaines est conditionnée à l'acquittement d'une « taxe » ?

FO exige le retrait de cette contribution injuste qui pénalise le justiciable, et réitère sa demande d'égal accès à la justice.

Paris, le 10 avril 2026

Contact :

Patricia Drevon
Secrétaire confédérale

**Secteur de
l'Organisation, des
Outre-Mer et des
Affaires juridiques**

 pdrevon@force-ouvriere.fr
 01.40.52.83.47



Communiqué de presse

Pas touche au 1er mai !

Après avoir été adoptée le 3 juillet 2025 au Sénat, sous prétexte d'une insécurité juridique, la proposition de loi visant à permettre aux salariés de travailler le 1er mai a été rejetée, ce matin, par l'Assemblée nationale. Cette motion de rejet a été adoptée par 120 voix contre 105.

Une précédente tentative de présenter le texte à l'Assemblée avait déjà eu lieu le 22 janvier, où le texte n'avait pas été examiné faute de temps.

Force ouvrière s'oppose à toute remise en cause du 1er mai, une journée historique et symbolique pour le mouvement syndical et les travailleurs. Nous avons combattu cette proposition de loi dans un courrier intersyndical du 3 mars.

FO et l'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé ce texte dont l'objet était la remise en cause du 1er mai, seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré, et symbolique pour les travailleuses et travailleurs en France comme à l'international. Dans ce courrier, les organisations rappelaient également qu'« à chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle ».

Force ouvrière réitère qu'elle combattra toute tentative de remise en cause du 1er mai.

Force ouvrière appelle les députés et le pouvoir exécutif à s'opposer à toute remise en cause du 1er mai en rejetant cette proposition de loi lors de la commission mixte paritaire.

Paris, le 10 avril 2026

Contact :

Patricia Drevon
Secrétaire confédérale

**Secteur de
l'Organisation, des
Outre-Mer et des
Affaires juridiques**

 [pdrevon](mailto:pdrevon@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:pdrevon@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.83.47